

Département : VAL D'OISE
Arrondissement : SARCELLES
Canton : FOSSES
Commune : D'EZANVILLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°42/2021

DATE DE CONVOCATION
23/09/2021
DATE D'AFFICHAGE
04/10/2021
Nbre de conseillers

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

**OBJET : TARIFS DES
CONCESSIONS ET
REDEVANCES
FUNERAIRES POUR
L'ANNEE 2022**

L'an deux mil vingt et un
Le 30 septembre à 20h30.

Suite aux mesures sanitaires liées à la COVID 19, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle Poly 3 du Complexe de la Prairie en séance publique, retransmise sur la page facebook de la ville, sous la présidence de Monsieur Eric BATTAGLIA, Maire.

Etai~~ent~~ présents : Messieurs : BATTAGLIA, POLLET, FREMONT, BARRIERE, VAN UXEN, SARETTO, PAVOINE, ROUDILLON, ZRIEM, LEDUC, LAMBRET, KERSCAVEN.
Mesdames : RAFAITIN, WEBER, MALET, SARETTO, MEGRET, KLEIN, SAGNELONGE, MEZIANE, DELLOUH, GOSMANT, GIMENO, SINAY, SCHAAFF, LEROUX.

Absents excusés avant donné pouvoir :
M. LE PIERRE à M. BARRIERE
Mme CORNEVAUX à Mme RAFAITIN
M. BELLEUF à M. BATTAGLIA

Secrétaire : Mme SARETTO

Il convient de procéder à la tarification des concessions et redevances funéraires pour l'année 2022. Il n'est proposé aucune augmentation.

De plus, il n'est plus possible depuis le 1^{er} janvier 2021 de percevoir une taxe d'inhumation, une taxe de crémation et une taxe sur les convois funéraires.

Auparavant, l'article L. 2223-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyait que «Les convois, les inhumations et les crémations peuvent donner lieu à la perception de taxes dont les tarifs sont votés par le conseil municipal. Dans ces tarifs, aucune surtaxe ne peut être exigée pour les présentations et stations dans un lieu de culte».

Ces taxes perçues servaient à abonder les recettes fiscales des communes, grâce à l'article L. 2331-3 du CGCT.

L'article 121 de la loi de finances n° 020-1721 du 29 décembre 2020 (J.O. du 30/12/20) a abrogé cet article.

Cette suppression de recettes pour les communes est sans compensation.

TARIFS	Année 2019 (augmentation de 2%)	Année 2020 (pas d'augmentation)	Année 2021 (pas d'augmentation)	Année 2022 (pas d'augmentation)
<u>Concession simple :</u>				
	225 €	225 €	225 €	225 €
⇒ de 15 ans	550 €	550 €	550 €	550 €
⇒ de 30 ans	1 756 €	1 756 €	1 756 €	1 756 €
⇒ de 50 ans				
<u>Concession avec caveau 1 place :</u>				
⇒ de 15 ans	/	/	/	1 919 €
⇒ de 30 ans	/	/	/	2 240 €
⇒ de 50 ans	/	/	/	3 439 €
<u>Concession avec caveau 2 places :</u>				
⇒ de 15 ans	2 323 €	2 323 €	2 323 €	2 323 €
⇒ de 30 ans	2 644 €	2 644 €	2 644 €	2 644 €
⇒ de 50 ans	3 843 €	3 843 €	3 843 €	3 843 €
<u>Concession avec caveau 3 places :</u>				
⇒ de 15 ans	2 798 €	2 798 €	2 798 €	2 798 €
⇒ de 30 ans	3 112 €	3 112 €	3 112 €	3 112 €
⇒ de 50 ans	4 288 €	4 288 €	4 288 €	4 288 €
<u>Concession avec caveau 4 places :</u>				
⇒ de 15 ans	3 318 €	3 318 €	3 318 €	3 318 €
⇒ de 30 ans	3 632 €	3 632 €	3 632 €	3 632 €
⇒ de 50 ans	4 808 €	4 808 €	4 808 €	4 808 €
Taxe d'inhumation d'un cercueil, d'un reliquaire ou d'une urne	43 €	43 €	43 €	/



TARIFS	Année 2019 (augmentation de 2%)	Année 2020 (pas d'augmentation)	Année 2021 (pas d'augmentation)	Année 2022 (pas d'augmentation)
Taxe de creusement d'une fosse	43 €	43 €	43 €	/
Taxe de droit de séjour dans le caveau provisoire à la journée	15 € la journée	15 € la journée	15 € la journée	15 € la journée
Vacation de police (uniquement dans les cas suivants) : <input type="checkbox"/> la fermeture du cercueil et la pose des scellés lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt et en l'absence d'un membre de la famille, <input type="checkbox"/> la fermeture du cercueil et la pose des scellés lorsque le corps est destiné à la crémation, avec ou sans changement de commune;	25,00 € montant maximum autorisé (Article L2213- 15 du C.G.C.T.)	25,00 € montant maximum autorisé (Article L2213-15 du C.G.C.T.)	25,00 € montant maximum autorisé (Article L2213-15 du C.G.C.T.)	25,00 € montant maximum autorisé (Article L2213-15 du C.G.C.T.)
Tarifs "columbarium"				
Concessions : ⇒ de 15 ans ⇒ de 30 ans	189 € 458 €	189 € 458 €	189 € 458 €	189 € 458 €
Taxe de dépôt d'urne	43 €	43 €	43 €	/
Taxe de dispersion des cendres (jardin du souvenir)	57 €	57 €	57 €	/

TARIFS	Année 2019 (augmentation de 2%)	Année 2020 (pas d'augmentation)	Année 2021 (pas d'augmentation)	Année 2022 (pas d'augmentation)
Tarifs "cavernes"				
<u>Concessions :</u>				
⇒ de 15 ans	733 €	733 €	733 €	550 €
⇒ de 30 ans	1 003 €	1 003 €	1 003 €	753 €
Taxe de dépôt d'urne	43 €	43 €	43 €	/

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve les tarifs des concessions et redevances funéraires pour l'année 2022 tels que présentés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Acte rendu exécutoire
 Dès réception en Sous-Préfecture
 et publication en date du 04/10/2021
 Le Maire

Pour extrait conforme
 Ezanville, le 04/10/2021
 Le Maire

